

Ministère de la Santé et de de la Prévention, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre de la Direction générale de la santé (DGS)

Adresse d'exercice des droits : dgs-rgpd@sante.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Catégorie Données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Certificat de Santé de l'Enfant	Transmission des certificats de santé de l'enfant aux services départementaux de la Protection maternelle et infantile	Direction générale de la santé	Nom, prénom Adresse mail, numéro de téléphone Données de santé de l'enfant	Nouveau-nés et leurs parents  Les Médecins des services départementaux de la Protection maternelle et infantile	DGS  Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES)  Services départementaux de la Protection maternelle et infantile
PETP déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient auprès de l'agence régionale de santé	Permettre aux ARS de centraliser les déclaration des programmes d'éducation thérapeutique du patient	Direction générale de la santé	Adresse, numéro de téléphone, email Informations d'ordre professionnel)	Professionnels intervenant dans le cadre des dispositifs  Agents de la DGS habilités	Professionnels intervenant dans le cadre des dispositifs  Agents de la DGS habilités

<p>SI du numéro national de prévention du suicide</p>	<p>1° Réalisation, par les centres répondants, d'activités d'écoute, d'évaluation, de diagnostic et d'orientation de personnes en situation de souffrance psychique appelant le numéro national de prévention du suicide, notamment de celles présentant un risque identifié de suicide, ainsi que l'accompagnement de ces personnes en lien avec les professionnels concourant à leur prise en charge sanitaire et médico-sociale ;</p> <p>2° Accompagnement et le conseil, par les centres répondants, de toute autre personne appelant le numéro national de prévention du suicide, en particulier des proches ou des professionnels prenant en charge des personnes en situation de souffrance psychique, afin de les aider dans l'identification de la crise suicidaire et la prise en charge de ces personnes ;</p> <p>3° Suivi épidémiologique du suicide aux niveaux national et local et le développement de la recherche en santé mentale.</p>	<p>Direction générale de la santé</p>	<p>Nom, prénom ,NIR</p> <p>Données de santé</p>	<p>L'appelant, lorsqu'il n'appelle pas pour sa situation propre, ainsi que, le cas échéant, son lien avec la personne en situation de souffrance psychique dont il évoque la situation</p> <p>La personne en situation de souffrance psychique</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les professionnels de santé et médico-sociaux pour les patients qu'ils prennent en charge ou dont ils assurent le suivi ;</li> <li>2. L'Agence nationale de santé publique, après application de mesures adéquates de pseudonymisation permettant d'assurer la confidentialité de l'identité des personnes</li> </ol>
<p>Publication des avantages liés aux activités du tabac</p>	<p>Gestion des informations sur les fabricants, importateurs et distributeurs de tabac</p>	<p>Direction générale de la santé</p>	<p>Nom, prénom</p> <p>Adresse mail, numéro de téléphone</p>	<p>distributeurs de produit du tabac exerçant des activités de d'influence auprès</p>	<p>Le grand public</p>

	Déclaration des avantages pour des activités d'influence auprès d'élus politiques		Informations d'ordre financier et économique  Profession et adresse professionnelle, montant et nature de l'avantage perçu	d'élus politiques (par le biais de leurs représentants)	
--	---	--	--	---	--

\*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectaient la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](#)